

	<h2>Portée des certifications</h2>	E90 v0 du 01/02/2012
		Tous domaines

Date de mise à jour : 15 décembre 2011

Annule et remplace la mise à jour du : (première version du document)

Champs d'application des certifications : AMIANTE et AMIANTE avec mention	Autres immeubles, dont : - Maisons individuelles (R1334-15 du CSP) - Parties privatives des immeubles collectifs d'habitation (R1334-16 du CSP) - Parties communes des immeubles collectifs à usage d'habitation (R1334-17 du CSP)	- IGH - ERP de catégorie 1 à 4 selon R123-19 du CCH - Immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes - Bâtiments industriels
Repérage (DT) prévu / art. R1334-20 du CSP (liste A = flocages, faux-plafonds, calo)	AMIANTE Ou AMIANTE avec mention	AMIANTE avec mention
Repérage prévu / art. R1334-21 du CSP (liste B = ancienne annexe 13-9 + éléments extérieurs [toitures, bardages et conduits])		
Evaluation périodique de l'état de conservation prévue / art. R1334-27 du CSP		
Repérage prévu / art. R1334-22 (Démolition) du CSP (liste C)	AMIANTE avec mention	
Examen visuel prévu / art. R1334-29-3 du CDS		
Repérage avant travaux (Code du Travail)	Hors portée de certification	

Champs d'application des certifications : DPE et DPE avec mention	Maison individuelles	Lots de bâtiments à usage principal d'habitation (incluant les appartements individuels et le « petit tertiaire » en pied d'immeuble d'habitation)	Immeubles et bâtiments à usage autre de d'habitation
DPE (R134-4 du CCH)	DPE Ou DPE avec mention		DPE avec mention
Attestation de prise en compte de la réglementation thermique (R111-20-4 du CCH)			

	<h2>Portée des certifications</h2>	E90 v0 du 01/02/2012
		Tous domaines

Champs d'application des certifications : PLOMB et PLOMB avec mention	
CREP (Art. R1334-11 du CDSP et par opérateur selon L271-6 du CCH)	PLOMB Ou PLOMB avec mention
DRIPP (Art L1334-1-1 et Art. L1334-1 du CDSP et par opérateur selon L271-6 du CCH) Contrôle après travaux (Art L1334-1-1 et Art. L1334-3 du CDSP et par opérateur selon L271-6 du CCH)	PLOMB avec mention

Champs d'application de la certification : GAZ	Tous immeubles
Etat des installations intérieures de gaz visées à l'article R134-8 du CCH (par une personne morale visée à l'article R271-1 du CCH) Selon les méthodes de diagnostic définies conformément aux articles R134-6 à R134-9 du CCH.	Certification GAZ

Champs d'application de la certification : TERMITES	Tous immeubles
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment (R133-7 du CCH)	Certification TERMITES

	Portée des certifications	E90 v0 du 01/02/2012
		Tous domaines

Champs d'application de la certification : ELEC	Tous immeubles
Etat des installations intérieures d'électricité (R134-10 du CCH)	Certification ELEC